

VIEILLISSEMENT et DEPENDANCE : LES DEFIS DU SIECLE



« Les politiques ont compris les défis écologiques des 30 ans à venir, mais pas les défis démographiques des 10 prochaines années »

Pascal Champvert,

Président de l'Association des Directeurs d'établissements pour personnes âgées

Il manque déjà 40 000 places dans les Etablissements ou les services publics de soins à domicile pour personnes âgées dépendantes. Qu'en sera-t-il dans 15 ans ?



UN EXEMPLE A SUIVRE : VENDRES (1805 habitants)

La Roselière : maison de retraite publique en centre ville (prix du management 2007 en ressources humaines de l'action publique et sociale)



- L'avantage d'un projet d'établissement communal permet non seulement de définir une politique d'emploi au sein de la commune, mais aussi de mettre en place une politique sociale en préservant un prix de journée abordable.

Comment ont ils fait ?

- L'investissement pour la construction est au départ réalisé par le CCAS et le remboursement de la dette est supporté directement par l'établissement dès son ouverture.
- C'est ce que nous appelons une opération blanche.

La dépendance en chiffres

⇒ EN 2005, 1 100 000 personnes avaient plus de 85 ans. Elles seront 800 000 de plus en 2015. Leur nombre aura doublé en 2020.

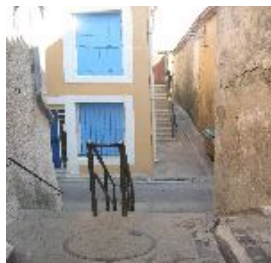
⇒ Les maladies neurodégénératives (Alzheimer, Parkinson et maladies apparentées) touchent environ 12% des personnes de plus de 70 ans.

⇒ 850 000 personnes sont actuellement atteintes d'une maladie altérant le fonctionnement du cerveau. 225 000 nouveaux cas sont découverts chaque année.

⇒ Plus d'un français sur quatre a au moins un parent touché par une maladie du cerveau.

⇒ Ces maladies sont à l'origine de 70% des placements en institution et de 72% des demandes d'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

⇒ Actuellement, la France compte 87 000 places de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et 610 000 places en maisons de retraite dont 390 000 en maisons de retraite médicalisées.



UNE MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE A SERIGNAN PROCHE DU CENTRE VILLE

Nous avons une volonté citoyenne pour définir un projet et consentir un budget aux personnes âgées (tout comme nous le ferons pour la petite enfance, les adolescents...)

Les constats :

- ⇒ Les personnes âgées dépendantes de notre commune sont aujourd'hui hébergées dans les maisons d'accueil des communes voisines, voire inscrites sur de longues files d'attente et bien évidemment après les résidents locaux.
- ⇒ Aucun soutien n'est apporté aux familles pour les soulager, une maison d'accueil peut donc proposer des structures « passerelles » entre domicile et institution par un accueil de jour ou un hébergement temporaire.
- ⇒ Le développement de la maladie d'Alzheimer, les pathologies lourdes, nécessitent une prise en charge globale de la personne âgée, seul un établissement doté des moyens nécessaires peut y répondre. Les personnes âgées de plus de 75 ans représenteront 13,3% de la population en 2015, contre 8% aujourd'hui.

Le défi que notre commune doit aujourd'hui relever :

- ⇒ **Réaliser** une maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes à caractère public.
- ⇒ Cette création aurait du être effectuée depuis quelques années déjà d'autant que le financement d'une telle opération est tout à fait supportable pour notre commune comme le prouve l'exemple de Vendres.
- ⇒ Bien sûr, il faudra recourir à l'emprunt dont l'annuité sera remboursée par la facturation sur l'hébergement.
- ⇒ **Nous n'hésiterons pas** à solliciter les partenaires (Caisse de Retraite, Conseil Régional...) pour obtenir des subventions ou prêts à taux bonifiés.
- ⇒ **Nous viserons à l'équilibre** du budget et nous chercherons à mutualiser les moyens avec les maisons de retraite voisines: achats groupés, pépinière de personnel qualifié pour assurer tous les remplacements...
- ⇒ **Nous serons porteurs** d'un projet créateur d'emplois.
- ⇒ Nous souhaitons que cet établissement soit un lieu ouvert et convivial, situé au centre du village ou à sa proche périphérie (plusieurs projets sont à l'étude)